



Sequestration objets personnels

Par **calendula**, le **02/03/2011** à **08:12**

Bonjour, rnde puis que j'ai quitté mon ex compagnon , il s'est passé 4 ans , pendant lesquels j'ai demandé à celui ci l'autorisation d'aller chercher mes effets personnels .rnhabitant loin , je devais prendre rendez vous pour une seule fois et il a toujours trouvé une excuse pour que je ne me rende pas à l'appartement que nous occupions .en situation difficile financièrement , je n'avais pas ou peu l'occasion de faire ces démarches .1000 km aller retour pour trouver porte close !!!! rnau final, les années passent et maintenant que je suis réinstallée et que je peux matériellement récupérer mes biens il ne donne plus signe de vie .rnje lui ai proposé à maintes reprises de louer un camion , et maintenant je lui propose de garder le surplus mais juste de m'envoyer par transporteur mes effets très personnels , (papiers , vidéos familiales etc).rnque puis je faire pour le contraindre à m'envoyer mes biens ? rnmerci de m'éclairer rncordialement

Par **roycet**, le **30/01/2013** à **16:40**

lors de l'heritage de grands parents , absent à l'ouverture du document ,les petits enfants peuvent ilsrnobtenir le copie du document ?